

Négociations salariales (NAO)

UNE MASCARADE

Roissy, le 1^{er} février 2016 - Bureau Central n° 03/16

Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

Elle s'est déroulée cette année sur une journée et demie, les 27 et 29 janvier. Traditionnellement, cette négociation se déroule en plusieurs temps :

- La Direction informe les syndicats des évolutions salariales de l'année précédente.
- La Direction informe les syndicats sur le contexte économique de l'Entreprise et externe à celui-ci (cette année, c'était : « attention, ça va mieux, mais ça va forcément aller plus mal à l'avenir! »).
- Les syndicats présentent leurs revendications.
- La Direction fait plusieurs propositions, objet d'échanges, avant de donner sa « meilleure dernière proposition ».

Une mauvaise comédie

Cette année, cette « négociation » s'est déroulée de manière inhabituelle :

- Les syndicats, à l'exception de **FO**, n'ont pas présenté de revendications lors de la première réunion.
- Deux syndicats n'ont présenté aucune revendication pendant la durée des négociations (c'est plus facile de se satisfaire lorsqu'on ne demande rien !).
- La Direction a présenté quatre propositions qui n'ont varié qu'à la marge !
- La Direction a refusé, malgré nos demandes répétées, de retarder la fin des négociations après le 18 février, date de publication des (bons) résultats annuels.

Nos revendications

Tout au long des réunions, nous avons affirmé nos revendications :

- **Augmentation significative de la PUA**, seule mesure salariale équitable
- **Augmentation générale des salaires** significative, après 4 années de gel, afin de compenser cette perte de pouvoir d'achat
- **Alignement des indemnités domicile-travail (IKV)** pour toutes les catégories de salariés (c'est-à-dire, au taux IKS et avec modification du plafond)
- **Enveloppe des augmentations individuelles portée au-delà de 1,4 %**, compte tenu des bons résultats qui vont être annoncés par l'entreprise
- Pour mémoire, nous avons rappelé la promesse de M. de Juniac d'une attribution d'actions pour une valeur de 1000 € à tous les salariés (AG des actionnaires, mai 2014)

La proposition finale de la Direction (sous réserve de signature de l'accord)

- Pour le PS et les PNC, **attribution d'une prime de 300 € bruts pour les non-cadres et 400 € bruts pour les cadres**, versée avec la paie fin février
- Pour l'anecdote, cette prime (400 €) ne sera versée aux pilotes que s'ils finalisent les efforts Transform ! Inutile de dire à quel point cela stimule leur motivation !
- **Pas d'augmentation de la PUA**, seule mesure salariale équitable
- **Pas d'augmentation générale des salaires**, donc une 5^e année de gel
- **Aucune mesure sur les IKV**
- **Enveloppe des augmentations individuelles inchangée à 1,4 %**
- Quelques mesures sur les minima salariaux, qui ne concernent aucun salarié...
- Provision d'une enveloppe au titre de l'égalité homme-femme
- Déclenchement de la part variable des cadres N2.2



Nos commentaires

Nous n'avons cessé, durant ces deux jours de réunion, d'insister sur le caractère inéquitable de cette prime exceptionnelle, la seule mesure équitable et pérenne consistant à augmenter la PUA de façon significative.

Il faut reconnaître que nous nous sommes sentis bien seuls dans cette démarche.

La Direction a persisté à différencier les salariés cadres et non-cadres, poussant la provocation jusqu'à accorder une « récompense » spécifique à une catégorie de cadres : les 600 cadres N2.2 ! **Validée par les syndicats signataires de l'ATGPEM, cette décision n'est pas acceptable alors que la Direction cherche à nous imposer une nouvelle période d'austérité.**

Compte tenu des bons résultats qui seront annoncés le 18 février, nous ne pouvons que constater que le compte n'y est pas et que la différence par rapport aux années où la situation de l'Entreprise était préoccupante est insignifiante.

Les salariés ne peuvent se satisfaire de cette prime dérisoire et inéquitable. Cette négociation, dans son ensemble, est un manque de respect à leur égard.

**BIEN ENTENDU, FO NE SIGNERA PAS CE
«PROTOCOLE D'ACCORD SALARIAL»**

Pour Force Ouvrière

Christophe Malloggi